

RAPPORT DE CONTRÔLE
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Adresse du contrôle	34 Rue de la Gare 79250 NUEIL-LES-AUBIERS
Référence cadastrale	AB143,AB152,AB311,AB451,AB150
Référence dossier	25021

Nom du propriétaire	M. VERGNAULT François
Adresse du propriétaire	169 Impasse d'Enroux 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE
Nature du contact	Particuliers
Nom du contact	M. VERGNAULT François
N° de téléphone du contact	06 09 94 73 45
Mail du contact	fvergnault31@gmail.com
Nom facturation	M. VERGNAULT François
Adresse de facturation	169 Impasse d'Enroux 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE

Date du contrôle	26/12/2023
Nom du contrôleur	Stéphane CAILTON
Motif du contrôle	Vente
Type d'habitation	Maison
Utilisation	Principale
Présence d'un sous-sol/cave	Oui
Présence d'une piscine	Non
Statut de l'installation	En service
Type de réseau public	Unitaire
Type d'alimentation en eau	

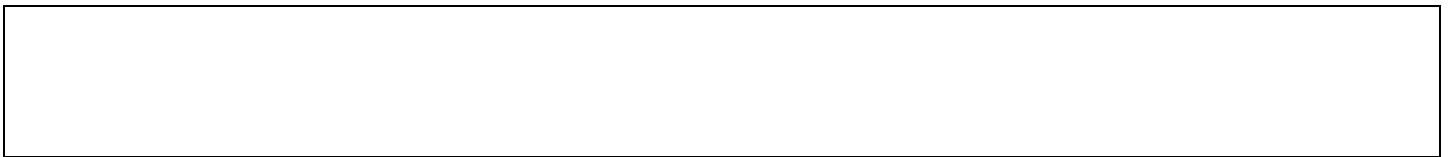
Eléments réseau	
Nature élément	Description
Boite de branchement collectif	Position : Privé Type de boîte : Unitaire Matériau : PVC Forme : Rond Type de tampon : Fonte

Installations Eaux Usées					
Nature	Etage	Localisation	Destination	Méthode	Conformité
WC 1	Rdc	Salle de bain 1	Unitaire	Colorant	Conforme
Lavabo	Rdc	Salle de bain 1	Unitaire	Colorant	Conforme
Douche	Rdc	Salle de bain 1	Unitaire	Colorant	Conforme
WC 2	Rdc	WC 2	Unitaire	Colorant	Conforme
Evier	Rdc	Cuisine	Sur terrain	Visuel	Non conforme
Lave-Vaisselle	Rdc	Cuisine	Sur terrain	Visuel	Non conforme
Lave-Linge	Rdc	Cuisine	Sur terrain	Visuel	Non conforme
Douche	Sous-sol	Salle de bain 2	Inconnu	Colorant	Non conforme
Evier	Sous-sol	Dépendance	Inconnu	Visuel	Non conforme
WC 3	Etage 1	Salle de bain 3	Unitaire	Visuel	Conforme
Lavabo	Etage 1	Salle de bain 3	Unitaire	Visuel	Conforme
Baignoire	Etage 1	Salle de bain 3	Unitaire	Visuel	Conforme

Installations Eaux Pluviales					
Nature	Etage	Localisation	Destination	Méthode	Conformité
Gouttière avant gauche			Unitaire	Son	Conforme
Gouttière avant droite			Unitaire	Son	Conforme
Gouttière arrière gauche			Inconnu	Visuel	Conforme
Gouttière arrière droite			Inconnu	Non testable	Conforme
Autre gouttière			Petit bassin	Visuel	Conforme
Autre gouttière			Sur terrain	Visuel	Conforme
Grille plate		Entrée cour	Unitaire	Son	Conforme
Autres gouttières		Garage	Sur terrain	Visuel	Conforme
Grille plate		Garage	Sur terrain	Visuel	Conforme
Siphon			Sur terrain	Visuel	Conforme

CONFORMITE DE L'INSTALLATION	Non conforme
Ce contrôle nécessite une contre-visite	Oui

Commentaires :
<ul style="list-style-type: none"> Les eaux usées de l'installation (cuisine, lave-linge et lave-vaisselle) partent directement au milieu naturel, représentant une pollution avérée à laquelle vous devez remédier dans les meilleurs délais. En cas de travaux de mise en séparatif de la rue dans le futur (non programmés à ce jour), cette propriété sera assujettie à une mise en conformité de ses installations privées dans un délai de 2 ans, à compter des travaux sur le domaine public (séparation des eaux usées et des eaux pluviales). La ou les descentes de gouttière signifiées sur le plan ne sont pas testables (bouchées, cassées, non accessibles). Leur séparation du réseau d'eaux usées n'est donc pas vérifiable. Cependant, si le réseau public est en unitaire, cela n'entraîne pas de non-conformité. Il faudra veiller à ne pas utiliser de produits phytosanitaires et autres produits toxiques dans le siphon extérieur raccordé aux eaux pluviales, afin de ne pas générer de pollution au milieu naturel. L'installation n'est pas conforme au règlement d'assainissement collectif. Vous disposez d'un délai d'un an pour remédier à cette situation possible d'une majoration de la redevance assainissement, conformément aux articles 49 et 50 du règlement d'assainissement. Durant les travaux, merci de prendre contact avec nos services, afin de constater la mise en conformité.



Toute modification des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales réalisée ultérieurement au diagnostic rend caduc ce certificat de conformité.

Le propriétaire déclare avoir porté à la connaissance de la collectivité tout point particulier (fosse septique, puisard, aqueduc, passage de canalisation privée, etc.) susceptible de remettre en cause le résultat de ce contrôle.

Fait à BRESSUIRE, le 26/12/2023

Pierre BUREAU,
Vice-Président en charge
de la compétence Assainissement



Coupon vente (à nous retourner une fois la vente réalisée)

(par courrier ou à stephanie.clerc@agglo2b.fr)

Nom / prénom des vendeurs :

.....

Adresse du bien vendu :

.....

Références cadastrales du bien (si nécessaire) :

Nom / prénom des acquéreurs :

.....

Adresse des vendeurs :

.....

Date de signature de l'acte de vente définitif :

	Vendeurs	Acheteurs
Signatures* :		

* Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans notre base de données et nous permettront de mettre à jour votre dossier, afin de pouvoir vous contacter si nécessaire. En signant ce document, vous attestez être au courant que l'Agglo2b seule, aura accès à ces informations.